Orientation 2.1.1 : Préserver les milieux et espèces les plus sensibles

Orientation 2.1.1 : Préserver les milieux et espèces les plus sensibles

[…]

- **Mesure 2.1.1.2. : Préserver les milieux d'eau douce**

Les milieux d'eau douce figurent parmi les écosystèmes les plus fragiles. Le contrat de rivière en fait un diagnostic et définit les objectifs de restauration de la qualité des masses d'eau imposés par la directive cadre sur l'eau. Les rivières, dont l'amont est souvent protégé par le coeur forestier du parc national, doivent en particulier être préservées des pollutions chimiques et biologiques des tronçons avals. Les embouchures et canaux, lieux de grande richesse indispensables à la macrofaune aquatique, subissent également les impacts des travaux de curage, de modification de leur morphologie ou de pollutions diverses. Enfin, les zones humides, caractérisées par une biodiversité exceptionnelle et jouant un rôle primordial dans la régulation de la ressource en eau, l'épuration et la prévention des inondations, doivent être protégées contre les travaux de comblement ou les pollutions. Le maintien de l'intégrité de ces milieux, outre le préalable indispensable qu'est l'épuration efficace des rejets domestiques (cf. Mesure 2.1.6.2. : Mettre en oeuvre une épuration efficace des rejets domestiques), passe par la mise en oeuvre d'un ensemble d'actions coordonnées.

Déclinaison possible de la mesure :

[…]

- Sensibiliser le grand public et des scolaires aux enjeux des milieux aquatiques ;

- Informer et former les partenaires des collectivités territoriales en hydrobiologie locale pour une prise en compte des particularités guadeloupéennes lors des travaux d'entretien des cours d'eau et canaux ;

[…]

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Office de l'Eau
- Office national de l'eau et des milieux aquatiques
- Collectivités territoriales
- Établissement public du parc national
- Services de l'État en charge de l'Eau et de l'Environnement
- Services de police de l'eau et Mission Interservices de l'eau (MISEN)
- Conservatoire du Littoral

[…]

- **Mesure 2.1.1.6. : Améliorer et partager la connaissance sur la biodiversité**

Pour protéger il faut connaître ; si sur les coeurs, l'établissement public du parc national a investi depuis pas mal d'années dans des inventaires de la biodiversité et des habitats, il n'en est pas de même sur les nouveaux territoires des aires d'adhésion et maritime adjacente.

Ce territoire vaste de 21 communes et de 130 000 ha de milieu pélagique va demander un effort important de connaissance. Il va falloir poser les bases d'une stratégie de collecte d'information dans les sources de données existantes et d'un plan d'action pluriannuel d'inventaires. L'approche spatiale sera privilégiée pour les habitats alors

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 15:04

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1738&id=6124&artlang=fr

que les inventaires faunistiques et floristiques seront guidés par les potentialités des milieux naturels étudiés. L'ensemble des données collectées devra rejoindre des bases de données partagées à destination des gestionnaires et décideurs pour leur prise en compte dans l'aménagement du territoire.

Déclinaison possible de la mesure :

[…]

- Publier le livre rouge de la flore de Guadeloupe et vulgariser ses résultats

Cette mesure relève notamment de la compétence de :

- Associations
- Établissement public du parc national
- Conservatoire botanique de Guadeloupe
- Office national de la chasse et de la faune sauvage
- Laboratoires scientifiques
- Muséum national d'histoire naturelle

Page 32 de la Charte PNG

Référence ID de l'article : #3868
Auteur : Alicia Lambert
Dernière mise à jour : 2014-08-19 12:19

(c) 2025 Parcs Nationaux de France <ri-pnf-pub@parcnational.fr> | 12-07-2025 15:04

URL: https://referentiel-chartes-parcsnationaux.ofb.fr/index.php?action=artikel&cat=1738&id=6124&artlang=fr